Questionnaire du collectif citoyens

Question 1 :

Les Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits : Par manque de ressources humaines, les Services de Solidarité Territoriale dysfonctionnent et n’assurent pas un accueil et un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf le rapport de l’IGAS pour l’exemple de l’ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ?

Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l’accès à un travailleur social ?

Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables.

Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l’accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place

Nous partageons ces constats et avons fait du social un des piliers de notre programme.

Cela s’incarnera sur le terrain par :

- un renforcement des équipes socio-éducatives dans l’ensemble des services du département: services sociaux de territoire et aide sociale à l’enfance.

- une revalorisation des salaires pour renforcer l’attractivité des postes, et répondre à la difficulté de recruter dans le secteur, mais aussi une politique de recrutement qui mettra en avant une évolution de la politique sociale dans les Hauts de seine. Les services sociaux développeront leur proximité avec les publics, l’inconditionnalité de leur accueil et les personnels seront associés à ces changements dans la politique sociale du département.

- Faire baisser la « file active » par travailleur social, c’est à dire le nombre de personnes accompagnées. Privilégier le qualitatif au quantitatif.

- le développement d’actions collectives de prévention et de lutte contre l’isolement des équipes du département et du milieu associatif sur les territoires.

- alléger les tâches afférentes à la comptabilisation de l’activité des services sociaux au profit du temps consacré à l’accompagnement des personnes (les progiciels de comptabilité des actes professionnels sont chronophages).

-Renforcer la présence de travailleurs sociaux dans les CCAS pour l’accueil de proximité, avec une baisse de la charge de travail.

-Développer les visites à domicile et les interventions de proximité régulières auprès des personnes vulnérables.

- développer des partenariats avec les associations concernées au moyen de rencontres régulières et de travail conjoint auprès des personnes en difficulté.

- Organisation de permanences des services sociaux régulières sur les communes.

- Négociations auprès de la CAF, CNAV, CPAM pour que des permanences d’accès aux droits se tiennent dans les communes.

Question 2 : BUDGET

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d’affecter à l’action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d’aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ? Prévoyez-vous d’augmenter ce budget d’action sociale pour faire face à l’augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts

Actuellement 55% du budget est consacré à la politique sociale. Nous prévoyons d’intégrer l’excédent dans le budget social, pour atteindre environ 65%. Les 10% supplémentaires seraient affectés à l’augmentation des moyens des Services sociaux territoriaux, de l’aide sociale à l’enfance, de la PMI, des crèches départementales, et des hébergements d’urgence et de moyen terme.

Nous envisageons aussi d’investir dans certaines mesures, type isolation et rénovation des logements sociaux, lutte contre les passoires thermiques qui sont à la fois sociales et environnementales.

Contre la pauvreté, outre l’augmentation des aides aux associations, il nous parait essentiel de **cibler les jeunes** : revenu de solidarité pour les moins de 25 ans a titre expérimental, transports en commun gratuits pour les moins de 18 ans, accès gratuit aux équipements culturels et sportifs, actions ciblées dans les quartiers et lieux qu’ils occupent dans l’espace public.

**L’accompagnement des allocataires du RSA doit être renforcé** et évoluer vers un soutien plus qualitatif et plus soucieux des attentes des publics concernés. Une évaluation de ce qui est proposé actuellement devra être conduite, avec le recueil des attentes des personnes concernées.

L’ouverture des droits, la prévention santé, la lutte contre l’isolement devront être associées à des propositions d’aide à l’insertion adaptées aux profils des personnes : chantiers d’insertion, stages, aide à la recherche d’emploi, formation...

 Dernier point fort de notre programme : **le soutien aux familles monoparentales**: soutien financier pour le quotidien, pour l’accès aux activités socio-culturelles, accès prioritaire aux modes de garde et périscolaire, facilitation de réseaux d’entraide.

Question 3 : plan pauvreté

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

Nous ne pouvons que déplorer l’absence d’engagement des Hauts de Seine dans le plan pauvreté, décision qui va à l’encontre des valeurs qui sont les nôtres et des priorités de notre programme.

Oui, nous contractualiserons avec l’Etat pour lutter contre la pauvreté.

Nos propositions pour y remédier :

Développer les moyens du Samu Social pour les personnes isolées (compétence de l’Etat) et les familles (compétence du département).

Développer les lieux et structures d’hébergement d’urgence et d’insertion, ainsi que les dispositifs de logement transitoire (type « louer solidaire » comme il existe dans le département de Paris).

Développer les lieux d’accueil de jour, type espace social d’insertion, pour les familles et les personnes isolées, précaires sur le plan de l’hébergement.

Lutter contre le non recours (la non ouverture des droits CAF, CPAM, CNAV) en instaurant, dans ces lieux d’accueil, des permanences administratives d’accès aux droits fondamentaux : soins, minimum de ressources, logement ou hébergement.

Augmentation des places en crèches. Ouvrir l’accès à des personnes précaires, sans emploi, dans une logique de prévention et d’accès de tous les enfants à des lieux de socialisation.

Favoriser l’accès de tous à des activités sportives, culturelles, développer le soutien scolaire et favoriser les départs en vacances de tous les enfants, en renforçant les aides aux vacances allouées aux familles les plus précarisées.

Question 4 : logements

Le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est terminé depuis 2018 et n’a pas été renouvelé depuis. Le département des Hauts-deSeine est le seul dans cette situation ; prévoyez-vous d’en déployer un nouveau ? Comment prévoyez-vous de favoriser l’accès aux subventions d’aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Oui, bien sûr, au déploiement du plan PDALHPD.

Nous prévoyons d’établir des contrats de contingents avec les bailleurs sociaux incluant une proportion significative de logements très sociaux. Pour établir les %, bilan précis par communes des demandes et des besoins, services logements, CCAS, associations …

Nous envisageons un travail en concertation avec les municipalités, préemption, logements vides, bureaux, bâtiments publics non affectés, réquisitions avec qui en a le pouvoir afin de développer l’offre de logements sociaux.

Pour cela, nous développeront un travail en concertation étroite avec les associations, Habitat et Humanisme , SNL …

Nous favoriserons la rotation dans les logements sociaux.

Question 5 : accompagnement mineurs ASE

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé “Contrôle de l’aide sociale à l’enfance du département des Hauts-de-Seine”, l’Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :CCF92 / Elections départementales 2021 3 “Le risque le plus lourd résulte de l’accueil de 600 jeunes confiés à l’ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d’hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l’ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives”. Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ? Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?

Nous prévoyons tout d’abord de respecter le principe d’une Protection de l’ensemble des mineurs en danger présents sur le département, en respect des lois sur la protection de l’enfance.

Pour cela, nous envisageons :

- une augmentation du budget et du nombre de travailleurs sociaux pour l’accompagnement.

- de mettre fin aux hébergements à l’hôtel, sauf en solution transitoire courte en attente d’hébergements ou placements, et avec encadrement de travailleurs sociaux.

- de Développer des structures d’accueil alternatives : placement familial, foyers, structures de semi autonomie, FJT, lieux de vie en Province ou en milieu rural.

- de développer un Travail en partenariat avec les associations (Urgences Jeunes, SOS, mission locale, service de santé jeunes…)

- Réserver des places sur dispositif solibail pour les jeunes majeurs (à la marge) et de favoriser leur accès au logement social

- Développer les contrats jeunes majeurs et d’en faciliter l’accès.

Question 6 : activité économique

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d’emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l’Insertion par l’Activité Economique et à l’Economie Sociale et Solidaire permet d’améliorer l’accès à l’emploi des personnes les plus précaires. Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ? Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?

Oui au soutien du dispositif des territoires Zéro Chômeurs, sous la forme d’un soutien logistique et d’une contribution financière

Nous mettrons en œuvre une démarche proactive auprès des communes, campagnes auprès des élus et des acteurs économiques.

Nous apporterons notre soutien à la création de régies de quartiers et aux associations intermédiaires.

Concernant le dispositif « Premières heures » : nous y sommes tout à fait favorables et apporterons notre soutien financier aux structures qui accueillent, nous proposerons une campagne de sensibilisation des acteurs économiques et associatifs ainsi que le développement de la prise en charge de l’accompagnement vers une reprise professionnelle.

Nous apporterons notre soutien au travail des CIP, conseillers en insertion dédiés à cette tâche sur le département et développerons un conventionnement avec les associations qui interviennent dans le champ de l’insertion par l’activité économique afin de nous appuyer sur leur expertise et de soutenir leurs initiatives.

Question 7 :alimentation

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l’initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l’émergence de tels PAT dans le département ?

Oui nous soutiendrons la mise en œuvre des PAT, en fonction des possibilités dans les communes.

Nous soutiendrons la mise en place de circuits courts et cuisines centrales pour les cantines scolaires, EHPAD et autres collectivités sous la responsabilité du département.

Nous développerons des partenariats avec les agriculteurs des départements limitrophes

Question 8 :communication

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d’accéder à des informations sur l’action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d’y remédier et de transformer ce site internet

Oui, le site internet doit permettre un accès clair sur l’action sociale, les bilans du département.

D’autre part il doit être un outil facilitateur d’accès aux dispositifs sociaux, tant pour les usagers que les travailleurs sociaux : accès aux démarches, ex FSL, MDPH, crèches, prises de rendez-vous avec les services, accès aux droits, procédures de recours …

Nous envisageons aussi de développer des outils de communications alternatifs au numérique (permanences, présence sur les territoires, pour les personnes qui n’y ont pas accès)